

UNE FORMATION DE DOCTEUR VÉTÉRIINAIRE

POUR DES BIOLOGISTES ET DES PATHOLOGISTES DE HAUT NIVEAU



Une formation initiale vétérinaire qui a pour objectif, en s'appuyant sur la clinique et la recherche, de former des docteurs vétérinaires, qui sont des biologistes et des pathologistes de haut niveau exerçant une palette de métiers extrêmement variés, dans les domaines de la santé animale, de la santé publique et de l'alimentation.

La formation de base

Un tronc commun de 4 ans

- qui conduit au diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV) et au grade de Master,
- qui se prolonge par l'année d'approfondissement qui donne accès au Doctorat Vétérinaire,
- qui comprend des disciplines organisées en unités de valeur semestrielles avec des enseignements théoriques, dirigés, pratiques et cliniques ainsi que du travail personnel.

Une quatrième année dite «toute clinique»

- Une immersion totale dans les activités cliniques par une succession de stages intra ou extramuraux.
- 50% du temps de formation consacré à la clinique des animaux de compagnie (médecine interne, chirurgie, reproduction, dermatologie, etc.) et au cheval.
- 50% du temps dédié aux animaux d'élevage et à la santé publique vétérinaire (médecine et chirurgie individuelles, médecine des populations, hygiène et qualité des aliments...).

Les stages

- Des stages extramuraux obligatoires, d'une durée minimale globale de 14 semaines, pendant les trois premières années.
- En première année, quatre semaines doivent être validées, dont une impérativement réalisée dans une exploitation agricole à dominante d'élevage bovin et une autre dans une structure non libérale qui ne concerne pas les activités cliniques canine, bovine ou équine. Les thèmes des deux dernières semaines de stage peuvent être remplacés, par des thématiques liées à l'entrepreneuriat, l'engagement citoyen, associatif ou humanitaire.
- Au moins six semaines au cours du cursus de formation professionnelle réalisées
- 10% du volume horaire de chaque UV dispensé en anglais.

Une 5ème année d'approfondissement dans une filière au choix

Après obtention du DEFEV, **cette dernière année est consacrée à la préparation de la thèse de doctorat d'exercice vétérinaire**, dont la soutenance permet d'obtenir le diplôme de Docteur Vétérinaire.

C'est l'occasion de choisir une voie d'approfondissement, qui prépare à une activité professionnelle plus ciblée :

- **Approfondissement des connaissances** et surtout de la pratique professionnelle dans une des trois principales filières que sont : les animaux de compagnie, les animaux de production ou le cheval.
- **Poursuite de la formation à la recherche** en s'inscrivant en thèse d'université.



SPÉCIALISATIONS VÉTÉRIAIRES
CEAV / DESV
INTERNAT
RÉSIDANAT
3 ans

DOCTORAT

ONIRIS ACCRÉDITÉ À DÉLIVRER LE DOCTORAT
DANS 3 ÉCOLES DOCTORALES

DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

5^{ème} année : choix d'une filière

DEFV (Diplôme d'études fondamentales vétérinaires)

PASSEPORT
RECHERCHE

4^{ème} année

MASTER 2

3^{ème} année

2^{ème} année

1^{ère} année

BAC +2

CONCOURS A

CLASSE
PRÉPARATOIRE
BCPST

CONCOURS B

TITULAIRES
D'UNE L2

CONCOURS C
+1 année de prépa
post-BTS

TITULAIRES D'UN
BTS/BTSA
OU DUT

CONCOURS D

TITULAIRES D'UN
DOCTORAT EN MÉDECINE,
PHARMACIE OU
CHIRURGIE DENTAIRE
OU MASTER 1

L'accès à la formation de docteur vétérinaire

Cinq possibilités d'intégrer Oniris, par un concours national :

Le concours A majoritaire

ouvert aux étudiants issus des classes préparatoires BCPST (Biologie, Chimie, Physique, Sciences de la Terre).

Le concours A TB ouvert aux étudiants issus de classes préparatoires technologie et biologie.

Le concours B ouvert aux étudiants inscrits à l'Université, en licence scientifique dans les domaines des sciences de la vie, sous réserve d'avoir validé la 2^{ème} année de licence.

Le concours C ouvert aux titulaires de certains BTS, BTSA ou DUT après une année préparatoire post-BTS.

Le concours D ouvert aux docteurs en médecine, pharmacie, chirurgie dentaire et aux titulaires d'un master à dominante biologie. La sélection se fait sur dossier et entretien.

Tous les renseignements nécessaires aux inscriptions sont disponibles sur le site web officiel : <http://www.concours-agro-veto.net>.

Les métiers : de nombreuses opportunités

Être le professionnel :

- de la santé des animaux,
- de toutes les filières de productions animales,
- de la santé publique : en maîtrisant la qualité et la sécurité des aliments d'origine animale et en contrôlant les maladies animales transmissibles à l'homme (zoonoses),
- du bien-être et de la protection des animaux,
- de la protection de l'environnement,
- de la biodiversité des espèces.

Faire de la recherche dans les grands instituts tels que l'INRA, l'INSERM, le CNRS, l'Anses...

Exercer dans les domaines de la santé publique, de la protection de l'environnement, de la biodiversité des espèces.

Si la majorité des vétérinaires exercent une activité libérale en clientèle urbaine, mixte ou rurale (médecine et chirurgie des animaux familiers et/ou de production), certains rejoignent les grands corps de l'Etat (enseignement supérieur, armée, services vétérinaires...), exercent comme salariés dans l'agriculture (coopératives agricoles, organismes agricoles à vocation sanitaire) ou choisissent la recherche ou l'industrie (pharmaceutique, agroalimentaire, aliments du bétail...). ■

